

Zaventem, 27 octobre 2017

Communiqué syndical

Comité National des Pensions & métier lourd ... Etat des lieux

Un article du Morgen paru aujourd'hui risque de provoquer bien de nouvelles rumeurs.

Le SLFP Général a réagi avec le communiqué suivant :

« Le SLFP se doit de modérer : le dossier doit maintenant suivre son cours dans les comités de négociations »

La concertation sur le travail lourd en comité national des pensions a résulté en une « note d'orientation » pour la fonction publique.

En ce qui concerne les fonctionnaires les quatre critères de pénibilité pourront entrer en ligne de compte pour déterminer la pénibilité du métier. Il s'agit de travail physique lourd, organisation du travail pesante, risque de sécurité accru et charge mentale ou émotionnelle.

Ce dernier critère a fait échouer la concertation pour le secteur privé.

Le principe de base serait que celui qui a exercé un métier pénible, partira plus tôt à la pension, mais pas avant l'âge de 60 ans.

La presse mentionne des exemples hypothétiques, notamment pour le policier. L'usage du conditionnel est très important. Il s'agit d'une note d'orientation à soumettre au gouvernement ... et certains des partenaires ont à leur programme politique un âge avancé minimum de 62 ans.

Le SLFP se doit de modérer : hier, il n'y a eu que l'approbation d'un rapport, pas plus. Le dossier en son état (les critères et les conséquences de ces critères) doit maintenant être renvoyé dans les organes de négociation, notamment le Comité A et les comités des différents secteurs.

Enfin, le point de vue du SLFP Police est clair, simple et connu de tous les acteurs : **tout policier DOIT être assimilé dans la reconnaissance métier lourd si elle advenait.**

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Vice-Président National
+32485184952